



Mairie de
Bouleurs

Département de Seine et Marne
Canton de Serris
Communauté de Communes du Pays Créçois
E-mail : mairiedebouleurs@wanadoo.fr



Bouleurs, le 14 mars 2017

Madame, Monsieur,

L'ALSH n'a accueilli que très peu d'enfants cette année, une moyenne de 10 enfants dont une majorité de moins de 6 ans. La continuité de ce service se pose donc.

Nous pourrions envisager toutefois de maintenir cet accueil, si le nombre d'enfants était suffisant à la rentrée 2017.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce questionnaire rapidement afin que nous puissions prendre une décision : soit de le fermer, soit de le continuer.

Parents : Nom : Prénom :

Enfant : Nom : Prénom :

Date de naissance :

Souhaite

ne souhaite pas

Inscrire mon enfant à l'ALSH

Régulièrement (tous les mercredis)

Occasionnellement à préciser

TARIFS

Tarifs du mercredi après-midi comprenant le goûter Le repas de cantine est à ajouter soit 4.40 € ou 5.00 € Année scolaire 2016-2017			
tranches de revenus	Famille 1 enfant à charge	2 enfants	3 enfants et plus à charge
<16000 €	3,00 €	2,70 €	2,40 €
de 16 001 € à 28 000 €	5,30 €	4,75 €	4,30 €
de 28 001€ à 40 000 €	7,70 €	6,90 €	6,20 €
de 40 001€ à 52 000 €	9,90 €	8,90 €	8,00 €
de 52 001 € à 64000 €	11,90 €	10,70 €	9,60 €
> 64 0001 €	14,00 €	12,60 €	11,30 €

Dans le cas où l'usager ne souhaite pas justifier de sa situation, le tarif du groupe tarifaire le plus élevé s'applique.